

formation

Mercredi 9 et Jeudi 10 février 2011



Pôles d'activité : les outils d'analyse stratégique et de gestion



**INSCRIVEZ-VOUS AVANT
LE 9/01/11
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
DE 30 € sur le montant TTC
de votre inscription.**



Inscriptions sur www.decision-sante.com - rubrique Formation

Renseignements

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

> Pôles d'activité : les outils d'analyse stratégique et de gestion

Mercredi 9 et Jeudi 10 février 2011

La nouvelle gouvernance hospitalière et notamment l'ordonnance du 2 mai 2005, simplifie le régime juridique des établissements de santé. La mise en place des pôles d'activités cliniques et médico-techniques découle de cette réforme.

Dans un contexte de **tarification à l'activité**, la priorité est clairement donnée au **pilotage médico-économique et au principe de subsidiarité**.

L'heure est à la **construction d'outils performants de gestion** des pôles.

En effet, il devient une nécessité absolue pour toute équipe de pôle, qui veut assurer la pérennité de son activité et l'équilibre budgétaire de son pôle, de savoir bien gérer un pôle sur le plan médical, économique tout en tenant compte des attentes de l'utilisateur.

La déconcentration de la gestion implique la mise en place d'un pilotage assurant le suivi médical et économique des activités du pôle et la mesure de la réalisation des objectifs fixés.

Le pôle doit s'inscrire à travers **les contrats de pôle** dans la dynamique médico-économique de l'établissement, et au regard du contexte réglementaire (**décret n°2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité médical ou médico-technique dans les établissements de santé**).

Cette formation vous permettra de vous doter d'outils d'analyse performants et stratégiques pour une gestion réussie de votre pôle d'activité médical ou médico-technique.

> PUBLICS

- Présidents de CME, directeurs d'établissements, chefs de pôles, cadres de pôles, cadres de santé, cadre administratifs, chefs de service, médecins, pharmaciens,...

> OBJECTIFS

- Définir une stratégie de pôle
- Mettre en place des outils de pilotage et de gestion de pôles
- Optimiser le management d'un pôle

> MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Exposés, travaux pratiques, échanges avec les experts, remise d'une documentation.

> INTERVENANTS

- Directeurs d'hôpital, dirigeant, consultant, chef de pôle, cadre supérieur de santé, cadre administratif de pôle...

Programme

Mercredi 9 février 2011

9h00 - 9h30

Accueil

9h30 - 11h00

L'environnement du projet de pôle

- **Jean-Yves Laffont**, directeur d'hôpital, ancien directeur adjoint de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France
- Le SROS
- Le projet médical de territoire
- Le contrat de pôle

11h00-12h30

Le pôle dans l'offre de soins du territoire de santé

- **Laurent Tardif**, dirigeant de ADYSTA CONSEIL
- Les sources d'information
- Comment analyser les informations ?
- Comment tirer les orientations stratégiques ?

12h45 - 14h00

Déjeuner

14h00-15h30

Le pôle dans l'offre de soins du territoire de santé (suite)

- **Laurent Tardif**, dirigeant de ADYSTA CONSEIL
- Les sources d'information
- Comment analyser les informations ?
- Comment tirer les orientations stratégiques ?

15h30-17h00

Le « business plan » du pôle : cas pratique

- **Nathalie L'Hostis**, directrice de PILAR INSTITUTE

Jeudi 10 février 2011

9h00 - 9h30

Accueil

9h30-12h30

Le contrat de pôle et délégation de gestion, les tableaux de bords et indicateurs de gestion : un exemple pratique

- Le projet de pôle et projet d'établissement
- Les délégations de gestion
- Le management du pôle
- **Dr Philippe Beauflis**, chef du service d'orthopédie, traumatologie, responsable de pôle, Centre hospitalier de Versailles
- **Véronique Champenois**, cadre supérieur de santé, Centre hospitalier de Versailles
- **Anne Chevrier**, directrice du service financier, Centre hospitalier de Versailles
- **Martine Portero**, cadre administratif de pôle, Centre hospitalier de Versailles

12h30 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 15h00

Les contrats de pôles et le décret n° 2010-656 du 11 juin 2010 relatif aux pôles d'activité clinique ou médico-technique dans les établissements de santé : retour d'expérience

- Elaboration du contrat de pôle
- Les engagements réciproques Pôle/Direction
- L'intéressement du pôle
- **Un chef de pôle et un membre de la Direction en charge de l'élaboration des contrats de pôles d'un centre hospitalier.**

15h00 - 16h00

La GRH dans les pôles d'activité

- Les relations pôles / Direction de soins / DRH
- Le dialogue social dans les pôles
- L'intéressement
- **Michel Louis-Joseph-Dogue**, directeur du CH de Montesson

Lieu et moyens d'accès

Décision & Stratégie Santé-PGP

21, rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323

Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Coentint Celton

Au tarif de

- 1 JOUR : 515,05 € HT (616 € TTC)
- 2 JOURS : 978,26 € HT (1 170 € TTC)

POUR LA FORMATION :

Pôles d'activité : les outils d'analyse stratégique et de gestion
 Mercredi 9 et Jeudi 10 février 2011

Participant

Pr Dr M^{ME} M^{ELLE} M.

NOM, PRÉNOM _____

FONCTION _____

pour les praticiens
uniquement,
cochez la case qui
vous correspond

- Praticien exerçant principalement en LIBERAL
- Praticien exerçant principalement comme SALARIES
- Praticien exerçant principalement en établissement HOSPITALIER

SERVICE _____

ETABLISSEMENT OU ORGANISME _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____

E-MAIL (obligatoire) _____

Service gérant l'inscription

NOM DE L'ÉTABLISSMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____

E-MAIL (obligatoire) _____

JE SOUSSIGNÉ (E) _____

AGISSANT EN QUALITÉ DE _____

> ENGAGE L'ÉTABLISSMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS
 AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE L'AGENT CI-À GAUCHE

**INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 9/01/2011 ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE
 DE 30 € sur le montant TTC de votre inscription.**

**J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSMENT
 et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total
 des inscriptions.**

CACHET / SIGNATURE DU RESPONSABLE

FAIT À _____

LE _____

FACTURE À LIBELLER AU NOM DE _____

A retourner par courrier à : **Décision & Stratégie Santé-PGP, Formations & Conférences**
 21, rue Camille-Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
 par fax : **01 73 28 16 11**
 par e-mail : **formationdss@fr.cmpmedica.com**

➤ Ou pré-inscrivez-vous sur www.decision-sante.com - Rubrique Formation

Conditions générales de vente

Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.
- une convention sera établie.

A l'issue de la formation, une facture vous sera adressée (n° d'agrément 11921500392). Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

Article 3. ANNULATION

3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins - 92789 Issy-les-Moulineaux.

Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.